



# Association Sportive Automobile

## ----- Franche - Comté -----



Comité Régional du  
Sport Automobile  
Bourgogne  
Franche-Comté

### 19ème COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C SAINT HIPPOLYTE / MONTECHEROIX 2 ET 3 JUILLET 2005

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

REGLEMENT PARTICULIER

#### ARTICLE. 1 VH : ORGANISATION DE LA COURSE :

L'Association Sportive Automobile "FRANCHE-COMTE" organise les **2 et 3 Juillet 2005**, avec le concours de CCVHC, de Musons et Créons, du Comité des Fêtes de Saint Hippolyte et du Football Club de Montécheroux, une épreuve automobile Nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

#### **COURSE DE COTE V.H.C de SAINT HIPPOLYTE / MONTECHIEROUX**

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne V.H.C
- Le Trophée des Monoplaces Historiques
- Le Challenge de la Montagne ( Saint Hippolyte, Vuillafans et Turckheim).

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté visa

N0 28 en date du 05/04/2005

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation

N0 140 en date du 18/04/2005

#### **1.1 VH Officiels :**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Francis MATHIEU	lic n° 1909	04/05
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Philippe LOMBARD	lic n° 1910	04/05
	Michel BERGAMI	lic n° 6272	04/05
Directeur de Course	Hubert BENOIT	lic n° 3617	04/11

Association Sportive Automobile Franche Comté  
Maison des Remparts – 1, Place de la République, BP 66 – 90101 DELLE Cedex  
Tél. : 03 84 36 07 94 Fax : 03 84 36 32 75 Mobile : 06 11 56 04 63  
E-Mail : [asafc@wanadoo.fr](mailto:asafc@wanadoo.fr) Site internet : [www.asafcomte.com](http://www.asafcomte.com)  
Permanence tous les lundis de 18h à 20h.

Directeur de Course Adjoint	Alain VOILLAT	lic n° 1912	04/05
Commissaire technique spécialisé VH	André OLIVIER	lic n° A1119	16/09
Chargé des relations avec les concurrents	Monique France	lic n° 29181	04/09

## 1.2 VH Horaires :

### Samedi 2 Juillet 2005

14h	à	17h	Vérifications administratives Salle des Fêtes Saint Hippolyte
14h	à	17h30	Vérifications techniques Salle des Fêtes Saint Hippolyte
15h	à	18 h	Essais non chronométrés
18h15			Briefing des pilotes

### Dimanche 3 Juillet 2005

8h	à	9h	Essais non chronométrés VHC
10h	à	12h	Essais chronométrés VHC
14h	à	15 h	1ère montée de course VHC
15h30	à	16 h 30	2ème montée de course VHC
17h	à	18 h	3ème montée de course VHC
20 h			Remise des Prix. Salle des Fêtes de Saint Hippolyte

Permanence et tableau officiel d'affichage de l'épreuve: Salle des Fêtes de Saint Hippolyte.

La première réunion du Collège des Commissaires Sportifs aura lieu **Samedi 2 Juillet à 18 h 15** Salle des Fêtes de Saint-Hippolyte.

Ensuite, **dimanche 3 Juillet 2005 :**

12 h 00	Salle des Fêtes
18 h 30	Salle des Fêtes

Le Parc fermé d'arrivée (obligatoire sous peine de mise hors course) est prévu à Saint-Hippolyte sur le parc concurrents.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables, les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

## ARTICLE. 2 VH : VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un PTH, à la date de clôture des vérifications techniques.

**Les voitures seront réparties dans les périodes suivantes:**

Périodes A, B, C, D, E, F, G, H, I , Tourisme de série (T), Tourisme de Compétition (TC), Grand Tourisme (GT) , Grand Tourisme de Compétition (GTS), Grand Tourisme Prototype pour les périodes E et F (GTP) , Course Biplace, Course Monoplace et Grand Prix.

## ARTICLE. 3 VH : SECURITE

Voir les dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'annexe L du Code Sportif international

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

#### **ARTICLE. 4 VH: PUBLICITE**

Voir disposition prévues à l'annexe K du Code Sportif international .

#### **ARTICLE. 5 VH : LICENCES**

Voir réglementation générale

#### **ARTICLE. 6 VH: ASSURANCES**

Voir règlement standard courses de côtes. Risques **C et D** souscrits par l'organisateur

#### **ARTICLE. 7 VH: PARCOURS**

La course de côte internationale VHC Saint Hippolyte / Montécheroux a le parcours suivant (plan joint) :

DEPART: Saint Hippolyte D121

ARRIVEE: Montécheroux D121, terrain de sport.

PENTE MOYENNE: 5%

LONGUEUR: 5,700 Km

Se déroule en trois montées. Procédure de départ: feux tricolores. Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre des groupes suivant : décroissant. Le retour se fait par convoi à partir du parc fermé d'arrivée.

PARC de DEPART: sur le D121

PARC d'ARRIVEE: terrain de sport Montécheroux

#### **ARTICLE. 8 VH : INSCRIPTIONS**

Voir le règlement standard courses de côte.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**CCVHC**

**7, rue du Chêne**

**25190 MONTECHEROUX**

Tél : 03 81 92 50 00 Fax : 03 81 92 52 22

Ils sont obligatoirement accompagnés des frais de participation fixés à 300 euros réduits à 150 euros avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : le vendredi 24 juin 2005 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 25, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et 8ème page de la fiche d'identité ou de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

**FORFAIT** : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax 24 heures avant le début de la course pour obtenir le remboursement de ses frais de participation.

## **ARTICLE. 9 VH : CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents devront présenter aux vérifications la fiche d'identité ou le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, la fiche d'identité ou le PTH accompagnée du visa de l'ASN et du certificat médical.

## **ARTICLE. 10 VH : VERIFICATIONS**

Voir le règlement standard course de côte.

## **ARTICLE. 11 VH : DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **11.1 VH. Dispositions générales**

Conforme au règlement standard courses de côte.

### **11.2. VH. Dispositions particulières**

#### **11.2.1 VH. Ordre de départ**

Sans objet

#### **11.2.2 VH. Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### **11.2.3 VH. Carburant – Pneumatiques - Equipements**

Conforme au règlement standard courses de côte, et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### **11.2.4 VH. Numéros de course**

Voir le règlement standard courses de côte.

#### **11.2.5 VH. Echauffement des Pneumatiques**

Conforme au règlement standard courses de côte

#### **11.2.6 VH. Conférence aux pilotes (briefing)**

Samedi **2 juillet 2005 à 18 h 15**, Salle des Fêtes de Saint Hippolyte.

#### **11.2.7 VH. Pénalités**

Conforme au règlement standard courses de côte

#### **11.2.8 VH : Classements**

##### **Pour les essais chronométrés**

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

##### **Pour la course**

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées de course.

**Les classements seront établis de la façon suivante:**

- un classement scratch
- un classement du Championnat de France de la Montagne
- un classement du Trophée des Monoplaces et Biplaces Historiques
- un classement du Challenge de la Montagne ( Saint Hippolyte, Vuillafans et Turckheim)

**ARTICLE. 12 VH : RECLAMATIONS**

Voir réglementation générale

**ARTICLE. 13 VH : PRIX**

Tous les participants classés seront récompensés.

**ARTICLE. 14 VH : DISTRIBUTION DES PRIX**

Elle aura lieu le **dimanche 3 juillet 2005 à 20 h** Salle des Fêtes de Saint Hippolyte

**ARTICLE. 15 VH : DOPAGE**

Voir réglementation générale